

Relevé de décisions de la réunion du Bureau du 10 janvier 2023

Membres présent·e·s :

Hélène Lacassagne, Yannick Hervé, Bruno Tarreau, Jean-Karl Deschamps, Françoise Sturbaut, Franck Présumey, Martine Besson, Sandrine Firpo, Arnaud Jean, Etienne Butzbach, Véronique Moreira et Jean-François Chanet

Ont participé partiellement au Bureau :

Excusés :

Christian Chevalier; Ariane Azéma

Membres associés présents sans voix délibérative :

Roger Évrard, Marc Scopel

Assistent sans voix délibérative :

Christophe Dupré, Marie-Sophie Thiroux

1/ Validation du relevé de décision du Bureau du 10 décembre 2023 (pièce jointe)

Validation à l'unanimité

2/ Point rendez-vous Maif et tarifs assurantiels

La présidente rappelle la constitution d'un groupe de travail ad-hoc composé de Bruno Tarreau Jean-Karl Deschamps Véronique Moreira Arnaud Jean Yannick Hervé Ariane Azéma elle-même et Roger Évrard ayant vocation à se réunir à minima une fois par semaine jusqu'à la réunion prévue avec le président de la Maif fixée au 7 ou 8 février.

Après un long échange indiquant :

- le contexte d'une négociation insuffisamment travaillée ayant mené à la décision de la Maif d'une augmentation unilatérale de 10,5% de ses tarifs (cf relevé de décisions du 6 décembre 2022) : Pour information le montant de 7 millions représentés par les contrats d'assurance de l'Apac se décline comme suit :
 - 1 million concernant les contrats auto (augmentation prévue de 4,1%) et les risques individuels (augmentation prévue de 4,5%)
 - 2 millions concernant les contrats arrivant à échéance au 1^{er} janvier. Il s'agit ici des contrats concernant les bâtiments le mobilier le matériel la navigation. Il est proposé de les augmenter de 4,5%
 - 4 millions concernant les contrats renouvelables au 1^{er} septembre 2023 (cartes et licences sportives hors sports mécaniques ; assurance centres de vacances ; classes de découvertes). Le taux d'augmentation pour ces contrats doit faire l'objet d'échange du groupe de travail ad-hoc et dépendra de la réunion avec le président de la Maif.
- la proposition de prise en charge par l'Apac sur ses fonds propres du différentiel entre l'augmentation prévue et celle demandée par la Maif. Roger Evrard précisant à ce sujet qu'une prise en charge sur fonds propre n'est néanmoins pas un modèle économique souhaitable.
- le choix fait d'une augmentation de moins de 5% pour chaque produit, seuil au-delà duquel tout client peut remettre en cause unilatéralement sans incidence sa police d'assurance.
- le sujet spécifique des sports mécaniques qui doivent subir une hausse de 6,7% dû au tarif proposés

par l'AMS-ré. A ce sujet Arnaud Jean indique le manque de précision sur les tarifs liés aux sports mécaniques pour lesquels la négociation n'a pas été partagée avec l'Ufolep.

- le nécessaire travail de mise en concurrence de la Maif sachant qu'un changement de réassureur ne pourrait être effectif qu'au bout de 18 mois

- la non opportunité de rédiger un courrier d'explicitation au réseau à la signature des quatre entités dès à présent.

- le risque d'un effet sur plusieurs années de l'augmentation des tarifs de la Maif

il est proposé au bureau d'émettre un avis en marge du conseil d'administration de l'Apac ce jour sur les tarifs des contrats renouvelables au 1^{er} janvier 2023.

Il est proposé au Bureau d'émettre un vote sur l'avis suivant :

Dans un contexte imposé par une demande de la Maif d'une augmentation tarifaire de 10,5% il est proposé une augmentation de 4,5% sur l'ensemble des contrats à échéance au 1^{er} janvier 2023. Le différentiel de 120 000 euros maximum sera pris en charge sur les fonds propres de l'Apac.

11 votants :

2 abstentions : Arnaud Jean et Véronique Moreira

9 voix pour

3/ Rendu compte des rendez-vous institutionnels

Présentation faite par la présidente

- Rdv Djepva/Déléguée générale et Mickaël Huet le 21 décembre 2022

Yves Boëro a pris la suite d'Emmanuelle Pérez comme « DJEPVA par interim » le 31 août 2022.

Etaient également présent Sandrine OTTAVJ, adjointe au Bureau de la protection des mineurs en accueils collectifs et des politiques éducatives locales ainsi que Luc ORESKOVIC, adjoint au Bureau du partenariat associatif jeunesse et éducation populaire au sein de la sous-direction Education populaire (dirigée par Gilles Nédélec). N'avait pas été conviée la sous-direction des politiques interministérielles de jeunesse et de vie associative, le nouveau DJEPVA n'ayant pas perçu a priori le rôle de la Ligue dans ce champ.

Outre la présentation du rôle de la Ligue sur vie associative, les points abordés ont concerné

- les enjeux d'agrément JEP (calendrier, critère relatif à l'éligibilité des mineurs dans les instances)

- les évolutions des postes Fonjep, la DJEPVA cherchant à optimiser/pérenniser les crédits, issus du plan de relance, en faveur des postes jeunes

- la CPO DJEPVA, et son articulation (non tout à fait finalisée apparemment) avec la CPO DGESCO.

- les colonies apprenantes, pour lesquelles la DJEPVA s'emploie à maintenir les crédits dédiés en 2023 (car non précisément budgétés au PLF) à hauteur de 40M€.

Ce point n'appelle pas de commentaire de la part des élus.

Rdv Ministre DOM COM/Déléguée générale le 2 janvier 2023

Ce rendez-vous avec Jean-François Carenco et sa directrice adjointe de cabinet Raphaëlle Epstein faisait suite à un premier échange avec la directrice générale des OM Sophie Brocas le 16 novembre 2022.

Le ministre envisage un conventionnement « structurant » avec 5 organisations nationales dont la Ligue en priorisant certaines thématiques et certains territoires. Avec l'objectif explicite de ne pas financer ce qui existe déjà ou relève d'autres ministères (ex du périscolaire) mais de viser un projet pluriannuel nouveau autour des jeunes, formation professionnelle, montée en compétence locale.

Après échange avec Patrice Boyer et Bruno Tarreau, et un premier travail par les services confédéraux à partir des projets des fédérations DOM COM échangées en marge du Congrès et de l'Université de rentrée, deux visioconférences sont prévues courant janvier avec les fédérations.

Bruno Tarreau précise que ces deux visios concernent un découpage géographique tel que demandé par le ministère : Bloc Caraïbe et bloc Océans indien et pacifique. Concernant la Caraïbe Bruno Tarreau indique qu'il faudra se pencher sur Saint-Martin territoire sur lequel nous sommes absents. Il précise qu'une piste de développement plausible serait la montée en compétence des jeunes via le post service civique. Sur le volet formation professionnelle il faudra en tout état de cause associer le pôle formation

et l'Infrep à ce travail. Enfin il précise que ce dossier requiert une forte technicité dont il conviendra de mesurer la faisabilité.

Rdv Ministre MENJ/Présidente et Déléguée générale le 6 janvier 2023

Longue réunion de grande qualité en présence d'Edouard Geffray DGESCO et de Brigitte Lacoste, nouvelle conseillère technique remplaçant Luc Pham.

Avec trois temps (format assez décalqué des DPN) : situation de la Ligue ; nouvelles perspectives CPO au regard des priorités ministérielles (vivier et attractivité du métier enseignant ; fondamentaux et remédiation scolaire ; bien-être et citoyenneté ; mixité sociale et scolaire) ; cadre de la négociation CPO à venir.

Sur les nouvelles perspectives thématiques de la CPO, pourrait s'ouvrir une contribution de l'éducation populaire à la sensibilisation et à l'accompagnement des jeunes ou nouveaux enseignants ; le nouveau ministre attend également de la Ligue une pleine implication sur les thématiques de types éducation à la sexualité ou encore lutte contre les discriminations et le racisme.

A noter que le rdv a été l'occasion pour la Ligue de défendre la nécessité d'une initiative ministérielle pour le développement des classes de découvertes.

Sur le cadre de la négociation CPO : signature à envisager sous deux mois (fin mars/début avril), reconduction du montant non confirmé à ce stade, travail à venir sur le rendu compte et l'articulation avec les crédits DJEPVA.

Tout en regrettant pour certains d'entre eux (Trésorier général, résidente de l'USEP) ne pas avoir été associés à l'organisation de ce rendez-vous voir de figurer dans la délégation les élus se félicitent de cette prise de contact avec le ministre.

En marge de ce point Véronique Moreira indique que la convention Ligue Usep Education nationale engage la reconduction.

4/ Point de situation SNU

Présentation faite par la présidente qui précise que dans l'attente d'une annonce du président de la République plusieurs acteurs s'activent : Le LMA souhaite repositionner le service civique comme un engagement fort demandant sa généralisation et en le liant avec le SNU ; le collectif pour une alternative semble se fédérer sur un front remettant en cause le rôle de l'armée dans l'organisation du dispositif ; le comité de filières animation à l'initiative de son président souhaite prendre rapidement une position. Franck Prémey souligne sur ce point le risque politique et indique que ce sujet est travaillé dans le cadre du Cnajep

Au-delà des risques politiques, le sujet financier est également pointé par certains élus. Ainsi Sandrine Firpo signale que via sa Sdjes il semblerait que le sujet SNU fasse l'objet de passage en marché public dès 2024.

5/ PNDC 2023 : Parcours d'intégration Réseau Ligue (note jointe)

Présentation de la Marie-Sophie Thiroux

Les élus se félicitent de cette proposition qu'ils valident à l'unanimité tout en rappelant l'importance d'organiser des journées d'accueil au sein des fédérations et des Unions régionale afin d'asseoir une culture propre au réseau Ligue. Ils rappellent enfin la nécessité d'organiser ces temps en distanciel et en présentiel.

6/ Point Comité de filières

Présentation faite par Franck Prémey qui signale qu'outre le sujet du SNU traité plus tôt d'une demande d'accélération du travail sur le sujet du Contrat d'engagement éducatif est à l'œuvre. A priori la plénière du 2 février devrait prendre une initiative sur le sujet de l'indemnisation. La Ligue devra prendre une position à travailler via le Cnajep.

Pour examen au Bureau du 24 les services préparent une note à partir des résultats de l'enquête dédiée lancée dans le réseau et reprenant le sujet de l'indemnisation (taux acceptable et supportable tout en gardant un système équitable vis-à-vis des salariés), du périmètre (AT PM BF)

7/ Comité de prospective

Point présenté par la présidente indiquant qu'une réunion de préfiguration est calée au 31 janvier à 17 heures.

8/ Point Affiliations/adhésions avec zoom Ufolep

Point présenté par Arnaud Jean et Yannick Hervé qui soulignent tant pour l'Ufolep que pour l'ensemble Ligue la bonne dynamique de reprise constatée. Point de vigilance sur les licenciés sportifs et les adhésions ainsi que sur les affiliations socio-culturelles. Il est précisé qu'un travail sur le fédératif notamment dans le domaine culturel sera évoqué lors d'un prochain Bureau

9/ Questions diverses

- La MGEN en lien avec l'Association du droit de mourir dans la dignité nous sollicite pour rejoindre construire une alliance progressiste face à la montée en puissance des anti-choix et envisageable l'écriture d'un texte le 16 janvier 2023. Jean-François Chanut indique que le Cnal a également été saisi et y a répondu positivement

Le Bureau tout en rappelant que ce sujet n'a jamais été travaillé avec notre réseau mandate Etienne Butzbach pour participer, à titre exploratoire à la réunion du 16 janvier. Il en fera un point au prochain CA

- Point sur CISP St Ouen et Ardes sur Couze

Situation du CISP Saint Ouen : Franck Prémey indique que nous avons obtenu d'entériner la décision du non-paiement des loyers depuis juillet 2022. Par ailleurs la dette de 800 000 euros des loyers 2020 a été réduite de 50% ;

Ardes sur Couze : à venir un rendez-vous avec le président de la communauté de commune pour re négocier le loyer.

AG Toulon

AU regard des échanges précédents Sandrine Firpo interroge le Bureau sur la faisabilité de l'AG de Toulon au Centre La Bayette. Christophe Dupré doit revenir vers le bureau sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé la présidente lève la séance

Fin des travaux à 12h45